



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 6 MAI 2019, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n ^o 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n ^o 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n ^o 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n ^o 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n ^o 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n ^o 6
 <u>Sont aussi présents :</u>	 Madame Josée Latour	 trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1.- Ouverture

19-05-118

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

19-05-119

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, Il EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

19-05-120

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2019

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2019, Il EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

19-05-121

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2019

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2019, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- **Information**

4.1 La Fête des voisins le samedi 8 juin 2019 au Québec

Au Québec, la Fête des voisins aura lieu le samedi 8 juin. Cette fête vise à encourager les gens à se retrouver autour d'un apéritif ou d'un repas entre voisins. L'objectif est la création de liens de solidarité entre voisins pour construire des villes plus humaines.

4.2 Permis de construction et de rénovation

Si vous avez un projet de construction neuve ou que vous planifiez des travaux d'agrandissement ou de rénovation sur votre propriété, assurez-vous de respecter les normes en vigueur et de détenir les autorisations nécessaires.

Quel que soit votre projet, prenez rendez-vous à l'avance pour rencontrer un inspecteur du Service de l'urbanisme qui vous guidera dans vos démarches et vous précisera les informations et documents à fournir afin d'obtenir votre permis dans les meilleurs délais. C'est une période occupée, n'attendez pas à la dernière minute pour prendre rendez-vous.

4.3 Mise à jour – dossier de la chloration de l'eau potable

Le processus de chloration est débuté et la première dose de chlore a été injectée le 2 avril dernier. Nous attendons que les particules en suspension soient plus nombreuses pour faire des purges. Nous poursuivons les travaux dans le but d'obtenir la levée de l'avis d'ébullition. Le maire mentionne que le goût et l'odeur de l'eau dépendent de la réaction du chlore aux différents types de matériaux dont sont faits les tuyaux.

4.4 Mise à jour – dossier de la mise à niveau de la Maison de la culture

Le scénario choisi par la Ville était de trouver le 1,5 million manquant. Après le 10 mai, nous devons prendre des décisions concernant la réouverture de la Maison de la culture et de la bibliothèque.

5.- **Administration**

19-05-122

5.1 Nomination du maire suppléant du 7 mai 2019 au 13 janvier 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseiller Marc Portelance soit nommé maire suppléant pour la période du 7 mai 2019 au 13 janvier 2020.

ADOPTÉE

19-05-123

5.2 Congrès de l'UMQ du 9 au 11 mai 2019 au Centre des congrès de Québec

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire, la conseillère Ariane Lévesque, les conseillers Charles Soucy et Marc Portelance ainsi que le directeur général à participer au congrès de l'Union des municipalités du Québec, au Centre des congrès, du 9 au 11 mai 2019.

ADOPTÉE

- 19-05-124 5.3 Délégation aux assemblées générales de l'Association touristique de la Gaspésie du 29 mai 2019 à Percé
- IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil mandate le conseiller Benoît Thibault pour représenter la Ville de Sainte-Anne-des-Monts lors des assemblées générales (extraordinaire et annuelle) de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui se tiendra à la salle municipale de Percé, 137, Route 132 Ouest, le mercredi 29 mai 2019.
- ADOPTÉE
- 19-05-125 5.4 Bourse d'études à un élève de l'école Gabriel-Le Courtois
- IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accorde une bourse de 500 \$ à un élève finissant de l'école Gabriel-Le Courtois qui a persévéré pour réussir son année scolaire.
- ADOPTÉE
- 19-05-126 5.5 Ouverture du poste régulier à temps complet de directeur des Loisirs
- IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture du poste régulier à temps complet de directeur des Loisirs. Le comité de sélection sera formé de la conseillère Ariane Lévesque, du conseiller Benoît Thibault et du directeur général Martin Richard.
- ADOPTÉE
- 19-05-127 5.6 Vente d'une parcelle de terrain à M. Carol Demers
- Considérant que M. Demers est propriétaire du lot 6 219 033 et que ce lot n'a pas d'accès à une voie publique.
- Considérant que M. Demers demande à la Ville de lui céder une parcelle de terrain sur le lot 6 219 031 afin qu'il puisse aménager un chemin d'accès pour se rendre à son lot.
- Considérant que la Ville a une entente avec M. Danny Dugas à l'effet que la Ville va lui céder le lot 6 219 032 en échange d'un droit de passage sur ce même lot et sur le lot 6 219 035, ce dernier lot ayant un accès sur une rue publique.
- Considérant que M. Demers devra s'entendre avec M. Dugas pour obtenir un droit de passage sur les lots 6 219 032 et 6 219 035 afin d'avoir accès à une rue publique.
- Considérant que M. Demers offre à la Ville d'aménager un chemin d'accès jusqu'au sentier de la rivière ainsi que la réfection de 3 ponceaux situés sur le sentier, tels que montrés au plan ci-joint.
- CONSIDÉRANT que la Ville est d'accord pour accorder une servitude de passage sur ce chemin d'accès.
- Considérant que les frais de cadastre et autres frais reliés à cette transaction seront à la charge de M. Demers.
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise :
- la vente de la parcelle du lot 6 219 031 à M. Carol Demers pour un montant qui sera fixé par les évaluateurs dès que le cadastre sera préparé;

- la création d'une servitude de passage sur le lot 6 219 en faveur de M. Carol Demers;
- le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte à intervenir.

ADOPTÉE

19-05-128

5.7 Journée nationale de la santé et de la condition physique

CONSIDÉRANT que le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique.

CONSIDÉRANT que les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique.

CONSIDÉRANT que la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique.

CONSIDÉRANT que la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de proclamer le premier samedi de juin Journée nationale de la santé et de la condition physique dans la ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

19-05-129

5.8 Reconnaissance de Vélo des Monts aux fins du programme d'assurances de l'UMQ pour les OSBL

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec relatif à l'assurance de dommages pour les organismes sans but lucratif de son territoire.

CONSIDÉRANT que l'organisme sans but lucratif Vélo des Monts œuvrant sur le territoire de Sainte-Anne-des-Monts, demande à être reconnu par ce conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce conseil reconnaisse, aux fins du programme d'assurance de dommages de l'UMQ, l'organisme Vélo des Monts.

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

6.1 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018

Le rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 sont déposés devant le conseil et copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

6.2 Dépôt des états financiers du 1^{er} janvier au 31 mars 2019

Les états financiers du 1^{er} janvier au 31 mars 2019, sont déposés devant le conseil et copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

19-05-130

6.3 Approbation des écritures du journal général – période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

19-05-131

6.4 Approbation des comptes payés et à payer au 30 avril 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n^{os} 29461 à 29537, pour un montant de 719 171,01 \$,
- les comptes à payer, chèques n^{os} 29538 à 29633, pour un montant de 188 580,99 \$,
- pour un total de 907 752 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

19-05-132

6.5 Approbation du budget 2019 de l'OMH révisé au 18-04-2019.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve le budget 2019 de l'OMH révisé en date du 18 avril 2019 dans lequel la participation financière de la Ville s'élève à 56 513 \$.

ADOPTÉE

7.- Urbanisme

7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 avril 2019

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 9 avril 2019, est déposée devant le conseil et au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

19-05-133

7.2 Demande de dérogation mineure – 53-57, 3^e Avenue Ouest

CONSIDÉRANT une demande de Les Entreprises i-Loge ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre de déroger au Règlement de zonage 04-620 comme suit :

- La construction de maisons avec une marge de recul arrière de 4 m (au lieu de 4,5 m – article 5.5.3),

- une distance minimale entre l'accès et les habitations de 2,5 m (au lieu de 2 m – article 5.5.4),
- une distance entre le stationnement et la façade de 1,5 m (au lieu de 2 m – article 5.5.5),
- ne pas cadastrer les terrains des bâtiments ni celui du stationnement et des allées (article 5.5.6).

CONSIDÉRANT la résolution 19-909 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 9 avril 2019 et dans l'édition du 17 avril 2019 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter pour la propriété du 53-57, 3^e Avenue Ouest.

ADOPTÉE

19-05-134

7.3 Demande de dérogation mineure – 4-6, boulevard Sainte-Anne Ouest

CONSIDÉRANT une demande de Gestion René Goyette ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- Un agrandissement construit, en 1991, à 0 m de la ligne latérale au lieu de 0,6 m comme stipulé au Règlement de zonage 82.

CONSIDÉRANT la résolution 19-910 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 9 avril 2019 et dans l'édition du 17 avril 2019 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter un agrandissement construit, en 1991, à 0 m de la ligne latérale pour la propriété du 4-6, boulevard Sainte-Anne Ouest.

ADOPTÉE

19-05-135

7.4 Demande de dérogation mineure – lot 4 883 044 du cadastre du Québec (route Noël-Pelletier)

CONSIDÉRANT une demande de monsieur Jean-François Tanguay ayant pour objet, si elle est acceptée, de rendre conforme :

- Le lot 4 883 044 ayant une façade de 30,48 m au de 50 m comme exigé par le Règlement de lotissement 04-626

CONSIDÉRANT la résolution 19-913 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 9 avril 2019 et dans l'édition du 17 avril 2019 du journal L'Avantage gaspésien.

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de rendre conforme le lot 4 883 044, situé route Noël-Pelletier, ayant une façade de 30, 48 m au de 50 m comme exigé par le Règlement de lotissement 04-626.

ADOPTÉE

8.- Règlements

19-05-136

8.1 Adoption du Règlement 19-885 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 19-885 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} avril 2019.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté par la greffière et adopté à la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 18 avril 2019.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 19-885 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626 soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

19-05-137

8.2 Adoption du Second projet de Règlement 19-886 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – création de la zone ZCN.2 à même une partie de la zone Rb.34 et création de la zone Pa.17 à même une partie de la zone Ra.26 »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Second projet de Règlement n° 19-886, intitulé « Amendement au Règlement n° 04-620 – création de la zone ZCN.2 à même une partie de la zone Rb.34 et création de la zone Pa.17 à même une partie de la zone Ra.26 », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} avril 2019.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 1^{er} avril 2019.

CONSIDÉRANT que la consultation publique a été tenue le 18 avril 2019.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Second projet de Règlement 19-886 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – création de la zone ZCN.2 à même une partie de la zone Rb.34 et création de la zone Pa.17 à même une partie de la zone Ra.26 », soit approuvé suivant sa forme et sa teneur.

ADOPTÉE

9.- Travaux publics

19-05-138

9.1 Acceptation d'une soumission pour la fourniture de sel de déglacage

CONSIDÉRANT la résolution 19-04-101 autorisant un appel d'offres public

pour la fourniture de sel de déglacage.

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'accepter la soumission la plus basse pour la fourniture et la livraison de 1350 tonnes métriques de sel de déglacage, soit celle de K + S Windsor (Mines Seleine) au prix de 98,99 \$ la tonne métrique, soit un montant de 133 636,50 \$ plus les taxes ou 153 648,57 \$ taxes incluses.
- D'autoriser le paiement de la facture de K + S Windsor (Mines Seleine) qui sera adressée à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour la fourniture de 1000 tonnes métriques de sel de déglacage.
- Que, comme prévu au devis d'appel d'offres, de K + S Windsor (Mines Seleine) fera parvenir une facture à la Ville de Cap-Chat pour la fourniture de 350 tonnes métriques de sel de déglacage.

ADOPTÉE

10.- Loisirs

19-05-139

10.1 Procuration à Mme Monique Champion – AGA de Culture Gaspésie

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise la directrice de la Culture, madame Monique Champion, à représenter la Ville de Sainte-Anne-des-Monts lors de l'assemblée générale de Culture Gaspésie qui se tiendra à La Pointe Sec au 40, 7^e Rue Est à Mont-Louis, le 30 mai 2019.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

19-05-140

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 35.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
